

Délibération n°  
2023.040

Séance du 29/06/2023  
N° ordre : 01



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23  
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	21	voix
CONTRE	2	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**AFFAIRES SCOLAIRES  
Année 2023/2024**

Réactualisation des tarifs  
de restauration scolaire et  
de garderie périscolaire

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le  
site internet : 03/07/2023

Date de télétransmission  
en préfecture : 03/07/2023

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

**EXCUSES :** Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), André CHASTAN (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n° 2022.038 en date du 23 juin 2022 fixant les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année 2022/2023 ;  
Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs communaux ;  
Considérant qu'il convient de réactualiser les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024 ;  
Considérant qu'il est proposé une augmentation ;  
Entendu l'exposé du Maire ;

Après délibération, l'Assemblée :

- **DECIDE de revaloriser le montant de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024.**
- **FIXE pour l'année scolaire 2023/2024, les tarifs comme suit :**

RESTAURATION SCOLAIRE	TARIFS
Repas ENFANTS et STAGIAIRES	3,00 €
Repas PERSONNEL COMMUNAL et ENSEIGNANTS	5,30 €

GARDERIE PERISCOLAIRE	TARIFS
Matinée (avant 9 h)	1,45 €
Après-midi (après 16 h 30)	1,70 €
Mercredi matin (7 h à 12 h)	4,10 €

- **PRECISE que ces tarifs prennent effet à la rentrée scolaire 2023.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 29 juin 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE